

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 5 JUIN 2013

AVENANT RUE DE FONTIGNY ET RUE DE LA SOURCE. TRAVAUX ECOLE ET VOIRIE 2013

Le maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été effectués lors de l'opération rue de Fontigny et de la Source pour un montant approximatif de 4600 € HT. Ces dépenses supplémentaires correspondent à l'aménagement de deux trottoirs-bateaux, au déplacement d'une borne incendie et à d'autres travaux moins importants. Le maire propose au conseil municipal pour 2013 les travaux suivants à l'école : Désamiantage de la classe du bas, remise à niveau de l'électricité, tableaux numériques interactifs et ordinateurs pour un montant de 15000 € HT, réfection des peintures des 2 anciennes classes. Une décision modificative budgétaire sera prise pour inscrire de nouveaux crédits pour financer ces investissements. L'inscription au budget de 35000 € ne suffira pas. Il est décidé d'annuler pour 2013 le projet aménagement de l'arrière du périscolaire, la proposition de la Direction Des Territoires sur ce projet étant beaucoup plus importante que l'inscription budgétaire sur cette opération, la somme inscrite pour ces travaux sera reportée sur le projet école afin de financer les travaux de réfection des peintures.

Le maire rappelle le programme d'aménagement de voirie 2013 : sur le hameau de PRAUCOURT et la ferme de la CAULRE pour un montant approximatif de 35000 €, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour décider et signer ce marché de travaux.

Travaux 2014 : Les travaux prioritaires seront l'aménagement de nouveaux ralentisseurs sur chaque axe (rue de Fontigny, de la Source et de la Croix Ste Agathe), l'un de ces ralentisseurs pouvant être remplacé par un feu. Un autre programme prioritaire sera l'aménagement d'un trottoir rue de la Croix Ste Agathe entre le lotissement et l'impasse de la Croix Ste Agathe presque à l'extrémité de la rue. D'autres travaux seront à réaliser en fonction des facilités budgétaires : voirie du chemin communal de Cons à Praucourt, voirie du chemin de la Caulre (nouvelle tranche), crépis de la façade de l'école.

APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR L'AFFERMAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure en cours relative à la délégation du service public d'assainissement collectif. Il présente le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre. Ce dossier comprend notamment : le règlement de la consultation, un projet de cahier des charges, un projet de règlement du service, des informations concernant les caractéristiques du service (inventaire, plan, comptes rendus, ...). L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le dossier de consultation pour l'affaire citée en objet.

BONS SCOLAIRES 2013

Le conseil municipal décide d'attribuer un bon scolaire 2013 :

- Comme ces dernières années, sur la demande des enseignants et des responsables parents il ne sera pas donné de bon scolaire pour les enfants de la classe maternelle ; la somme de 16 € sera attribuée directement à l'école pour l'acquisition du matériel habituellement acheté par les parents ;
- 16 € pour les enfants en âge primaire à partir du CP fréquentant l'école d'UGNY ;
- 16 € pour les enfants et adolescents à partir de la 6^{ème}.

Les bons seront retirés en mairie par les parents à partir du 1er juillet.

LIGNE DE TRESORERIE

Pour financer les travaux de la rue de Fontigny et de la Source et en l'attente des subventions il a été nécessaire d'obtenir une ligne de trésorerie de 40 000 €.

Par délibération en date du 27 février 2013 le conseil municipal avait donné pouvoir au maire pour la réalisation et la signature d'une telle ligne. Après appel auprès de plusieurs banques deux offres ont été obtenues : du Crédit Agricole et du Crédit mutuel. L'offre retenue est celle du Crédit Mutuel offrant un meilleur taux (taux de 2.107 contre 2.21 en tenant compte à la fois de la marge et l'Euribor moyen mensuel à 3 mois pour les 2 offres), une commission d'engagement moins importante (150 € contre 300 €).

ADHESIONS SIVU DU JOLIBOIS

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune de la commune de SERROUVILLE au SIVU du JOLIBOIS

TRAVAUX CHEMIN EN FORET

Les parcelles 9, 7, 6 seront exploitées cet hiver. Pour les parcelles 6 et 7 la destination prévue est la vente de bois façonnés. Les houppiers seront exploités par les affouagistes. La parcelle 9 plus difficile d'exploitation (en pente importante) sera vendue en bloc et sur pied. Ces 3 parcelles situées sur le côté ERMIGNY du bois sont desservies par 3 chemins. Les chemins de lisière et de bas de côte sont utilisables. Le chemin de milieu de côte est par contre étroit et en devers et ne permet pas le passage des engins. Afin de permettre une meilleure exploitation, le maire, sur avis de la commission des bois, propose l'élargissement de ce chemin au prix de 5 € HT le mètre linéaire sur une distance approximative de 720 m pour un coût de 3600 € HT. Le conseil municipal accepte cette proposition. La dépense sera inscrite au budget.